



## Communiqué du CREAL76

Comité de Réflexion et d'Action Laïque de Seine-Maritime

### **Le 49.3 au service du dogme libéral contre le peuple**

Le Président Hollande l'a dit en 2006 à propos du Contrat Première Embauche : « *Le 49.3 est une brutalité, un déni de démocratie* ». Cette brutalité s'ajoute au projet abandonné de réforme constitutionnelle et de déchéance de la nationalité. Elle s'inscrit dans un contexte de prolongation de l'état d'urgence et de brutalités policières visant à faire taire le mouvement social sous toutes ses formes.

Le CREAL76 continue de s'opposer à la Loi Travail qui perpétue la toute puissance de l'argent érigée en dogme. Il s'agit désormais, 80 ans après le Front Populaire, les grèves et les occupations en 1936, de balayer plus d'un siècle de conquêtes sociales inscrites dans le Code du Travail, socle minimal de protection des salarié-e-s pour garantir au patronat un profit maximal. En démocratie, la loi doit exprimer l'intérêt général. C'est bien parce que la loi Travail représente les intérêts particuliers du patronat, des entreprises, que nous la condamnons car elle vise à accroître le lien de subordination existant entre employeurs et salarié-e-s. L'inversion de la hiérarchie des normes au profit des entreprises vise à leur procurer un avantage compétitif en sacrifiant les conditions de travail : salaires, horaires, santé, licenciements...

Le combat laïque est lié au combat social. Le terme même de laïcité - laos en grec - signifie le peuple uni et indivisible, au-delà de ses particularités. Depuis plus de 2 mois, le peuple est dans la rue, debout contre une régression sociale majeure. Si le CREAL 76 demande l'abandon de la Loi Travail et s'associera aux initiatives allant dans ce sens, c'est avec l'espoir que s'ouvre une perspective démocratique d'égalité réelle des citoyens.

CREAL76  
Le 11 mai 2016